

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GUERET - 2301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/03/2026 - 302 - 2015 B 00130 - 815 115 282 - A L HAIR DU TEMPS

Certifié conforme par la gérance

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	472	472				
	Fonds commercial	45 000		45 000	45 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage industriels	5 150	3 238	1 912	2 912	1 000	34.3%
	Autres immobilisations corporelles	7 192	6 495	697	2 087	1 390	66.5%
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	1		1	1		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières				500	500	100.0%
Total de l'actif immobilisé (III)		57 815	10 204	47 611	50 500	2 890	5.7%
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvisionnements	3 115		3 115	3 027	88	2.8%
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	4 845		4 845	5 089	244	4.7%
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	1 575		1 575	1 394	181	13.0%
	Charges constatées d'avance	957		957	1 163	206	17.7%
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	18 692		18 692	13 874	4 817	34.7%
Total de l'actif circulant (IV)		29 183		29 183	24 547	4 636	18.8%
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		86 998	10 204	76 794	75 047	1 747	2.3%

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000		5 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	20 344		17 038		3 306	19.40
	Report à nouveau	15 362		15 362			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 935		3 306		7 629	230.80
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	52 141		41 206		10 935	26.54
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total des provisions (II)						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 850		18 974		8 124	42.82
	Emprunts et dettes financières diverses			3 084		3 084	100.00
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 634		1 912		722	37.76
	Dettes fiscales et sociales	9 583		8 051		1 532	19.03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	1 585		1 820		235	12.90
	Produits constatés d'avance						
	Total des dettes (III)	24 652		33 841		9 189	27.15
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	76 794		75 047		1 747	2.33

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

SAS « A L'HAIR DU TEMPS »

Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros

Siège social : 10 Rue Georges Marlaud – La souterraine 23300

RCS GUERET : 815 115 282

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés

L'an deux mille vingt six, le 13 mars, à dix huit heures,

Les associés de la société « A L'HAIR DU TEMPS », société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, divisé en 500 actions, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle au siège de la convocation qui leur a été faite par la présidence, conformément à la loi et aux statuts.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey Roussy, Présidente.

Sont présents :

• Madame Audrey Roussy, titulaire de	500 actions
TOTAL	500 actions

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- les lettres de convocation ;
- les comptes annuels ;
- le rapport de la Présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Examen et approbation desdits comptes et rapports, quitus à la Présidente de sa mission,
- Affectation du résultat,
- Affectation report à nouveau créditeur
- Convention éventuelle de l'article L.223-19 du code de commerce
- Questions diverses

Puis lecture est donnée du rapport de la présidence.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution (approbation des comptes)

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la Présidence et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et donne à la Présidence quitus de sa gestion. Les dits comptes se soldant par un bénéfice de 10935 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution (affectation du résultat)

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice étant de 10935 euros est affecté comme suit :

- au poste « autres réserves » pour 10935 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au cours de l'exercice précédent.

- Distribution de 5000 € à Mme Roussy Audrey le 16 juin 2021
- Distribution de 7500€ à Mme Roussy Audrey le 13 mai 2022
- Distribution de 7500€ à Mme ROUSSY Audrey le 15 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à 10935€ comme suit :

- à titre d'autres réserves 10935€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le report à nouveau créditeur, s'élevant à 15362€ comme suit :

- à titre d'autres réserves 15362€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée des associés déclare qu'aucune convention visée par l'article L. 223-19 du code de commerce n'a été conclue pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et tous les associés présents.

Madame Audrey Roussy



SAS « A L'HAIR DU TEMPS »

Société par actions simplifiée au capital de 5000 euros

Siège social : 10 Rue Georges Marlaud – La souterraine 23300

RCS GUERET : 815 115 282

Rapport de la présidence sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

1 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Nous vous relatons, ci-dessous, les points importants ayant marqué l'exercice écoulé.

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 116655 euros en comparaison aux 115616 euros de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 10935 euros.

Au 31 décembre 2025, notre actif circulant est de 29183 euros en comparaison des 24547 euros au 31 décembre 2024.

Nos dettes s'élèvent à 24652 euros au lieu des 33841 euros pour l'exercice précédent.

2 - Affectation du résultat

Le compte de résultat fait apparaître, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, un bénéfice de 10935 euros que nous vous proposons d'affecter, conformément aux statuts, de la manière suivante : *sur le compte « autres réserves » pour 10935 euros.*

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au cours de l'exercice précédent.

- Distribution de 5000 € à Mme ROUSSY Audrey le 16 juin 2021
- Distribution de 7500€ à Mme ROUSSY Audrey le 13 mai 2022
- Distribution de 7500€ à Mme ROUSSY Audrey le 15 juin 2023

3 – Distribution des dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, s'élevant à 10935€, de la manière suivante :

- A titre de d'augmentation des autres réserves 10935 €
- Distribution des dividendes 0€

4 – Affectation du report a nouveau créditeur

L'assemblée générale décide d'affecter le solde du compte report à nouveau créditeur, s'élevant à 15362€, de la manière suivante :

- A titre de d'augmentation des autres réserves 15362 €

5 - Conventions réglementées

Aucune convention, au sens de l'article L. 223-19 du code de commerce n'a été conclue cette année.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Présidente

Signature

